

Education - Attributions de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour les séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole élémentaire Charles Fourier : séjour de 50 élèves de CM1 et CM2 à Pierrefontaine-les-Varans, du 19 au 23 avril 2010, subvention de 2 250 € à verser à la coopérative scolaire de l'école.

- Ecole élémentaire Bruyères : séjour des 33 élèves de la classe de CE2/CM2 et de la classe externalisée à Pierrefontaine-les-Varans les 28 et 29 juin 2010, subvention de 594 € à verser à la coopérative scolaire de l'école.

- Ecole élémentaire Velotte : séjour des 27 élèves de la classe de CE2/CM2 à Pierrefontaine-les-Varans les 28 et 29 juin 2010, subvention de 486 € à verser à la coopérative scolaire de l'école.

- Ecole maternelle La Butte : séjour des 25 élèves de Moyenne Section à Rochejean du 10 au 12 mai 2010, subvention de 496 € à verser à la coopérative scolaire de l'école.

Par ailleurs, une subvention de 1 584 € a été accordée à l'école élémentaire Champagne lors de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2010 pour le séjour de 44 élèves au Centre de l'AROEVEN de Rochejean du 11 au 14 janvier 2010. Les familles ne pouvant acquitter la part restant à leur charge, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention supplémentaire de 704 €, à verser à l'AROEVEN (Association Régionale des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale).

En cas d'accord, la somme totale, soit 4 530 € sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

D'autre part, en 2008/2009, la classe de CM2 de l'école élémentaire Paul Bert a été retenue seconde ex-æquo au concours national «La main à la pâte», pour la présentation de son projet «construction d'un carrefour routier et piéton électrique et mécanique». Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à cette école une subvention de 150 € pour permettre à 10 élèves de se rendre à Paris pour recevoir ce prix à l'Académie des Sciences.

Enfin il est proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Velotte une subvention de 100 € à titre de participation à la réalisation d'un projet artistique et culturel intitulé : «je danse, donc je suis» destiné aux élèves de la classe de CE2/CM1, soit 17 élèves. Il s'agit d'une classe à Projet Artistique et Culturel subventionnée par l'Inspection Académique.

En cas d'accord, la somme de 250 € sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette répartition de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.